

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 janvier 2021 - Délibération n° 2021/01/07

Objet : TRANSFERT ET TRAITEMENT DES DECHETS VERTS ISSUS DE LA DECHETERIE INTERCOMMUNALE POUR L'ANNEE 2020 – ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE PINET BTP BOIS ET TRANSPORT (23).

L'an deux mille vingt et un, le 12 janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourgneuf, sur la convocation en date du 05 janvier 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – FLOIRAT Myriam – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – VERGNAUD Didier – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIÈRE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU-LE BIHAN Delphine – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – TRUFFINET Jean-Claude – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : VELLEINE-DEMARY Corinne – DUBOUIS Sandrine – RIGAUD Régis – LAGRAVE Annick – BENABDELMALEK Clément – CLOCHON Bruno – BOURDEIX Dominique – LAINE Joël – CALOMINE Alain – CANFORA Carmine – BORDES Gilbert – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick.

Pouvoirs (considérant la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 permettant à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. Mme VELLEINE-DEMARY Corinne donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe.
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à M. FINI Alain.
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
5. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine.
6. M. GAILLARD Thierry donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain.
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle.
8. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain.

Suppléances : M. VERGNAUD Didier remplace M. CLOCHON Bruno - M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : Mme DESSEAUVE Nadine.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	45	53			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
31	1	21	-	-	-

Dans le cadre de l'exercice de la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets assimilés », la Communauté de Commune collecte en déchèterie les déchets des professionnels. Cela a représenté un volume moyen annuel de 220 tonnes en 2020.

Dans l'attente de trouver localement des solutions de gestion et de traitement, le Président propose d'assurer l'évacuation des déchets verts et de permettre leur traitement pour 2021 en autorisant le renouvellement de la prestation de service avec l'entreprise PINET BTP BOIS ET TRANSPORT (23) ayant précédemment réalisé les travaux.

Pour ce faire, l'Entreprise a fourni un devis estimatif de 21 288,00 € TTC pour le transfert et le traitement prévisionnels de 108 caissons de 30 m³ pour l'année 2021.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Autorise M. Le Président à signer et à engager ce devis auprès de l'Entreprise PINET BTP BOIS ET TRANSPORT (23).
- Valide l'inscription de la dépense prévisionnelle au budget annexe CTDMA-EC 2021.
- Autorise M. Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

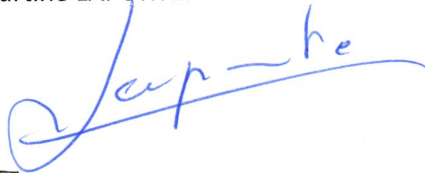
Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

La Vice-Présidente,

Pour le Président empêché
le Vice Président

Martine LAPORTE.



Martine LAPORTE